

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-498-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

---

- ATTENDU** que cette modification du règlement de zonage vise à modifier la délimitation de la zone habitation H-69 et la zone industrielle I-04 de manière à intégrer la totalité des lots 5 830 485 et 5 588 040 du cadastre du Québec et une partie des lots 5 588 077 et 5 888 083 dans la zone habitation H-69 afin d'y permettre l'usage habitation ;
- ATTENDU** que cette demande de changement de zonage 2022-0020 provient de trois propriétaires de ce secteur souhaitant pouvoir construire une résidence sur leur terrain ;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande de demande de changement de zonage ;
- ATTENDU** que le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;
- ATTENDU** le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-14 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 avril 2022 ;
- ATTENDU** qu'une consultation publique s'est tenue le 18 mai 2022, à 18h00, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 15 juin 2022 ;
- ATTENDU** la publication le 29 juin dernier, conformément à la loi, d'un avis informant la population de la possibilité de déposer une demande de participation à un référendum ;
- ATTENDU** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère, madame Colleen Horan et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement n° 2017-498-14 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage, annexe 1 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifié en apportant une modification à la délimitation de la zone habitation H-69 (Bassin du lac Thurson) et la zone industrielle I-04 (Montfortain) de manière à intégrer de manière à intégrer la totalité des lots 5 830 485 et 5 588 040 du cadastre du Québec et une partie des lots 5 588 077 et 5 888 083 dans la zone habitation H-69 (Bassin du lac Thurson), tel qu'illustré à l'annexe « 1 » jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Danielle Desjardins  
Mairesse

---

Ron Kelley  
Directeur général et Greffier-trésorier

Avis de motion : 20 avril 2022

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement : 20 avril 2022

Affichage et publication de l'avis public de consultation publique : 4 mai 2022

Consultation publique : 18 mai 2022

Adoption du second projet de règlement : 15 juin 2022

Avis de demande de participation à un référendum : 29 juin 2022

Période pour présenter une demande de participation à un référendum : 29 juin au 7 juillet 2022

Adoption du règlement : 20 juillet 2022

Certificat de conformité (MRC) : 22 août 2022

Entrée en vigueur : 22 août 2022



Avis d'entrée en vigueur : 31 août 2022

Annexe 1 : Extrait du plan de zonage

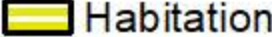
---



# Annexe 1.2 Plan de Zonage Projeté

-  Lac
-  Unité d'évaluation

## Agrandissement de H-69

-  Habitation

## Plan de zonage (19 août 2021)

-  Agroforestier
-  Commercial
-  Conservation
-  Habitation
-  Industriel
-  Public
-  Récréatif



0 0,15 0,3 0,6 Kilomètres



Système de coordonnées: QC MTM08  
Projection: Transverse Mercator  
Datum: North American 1983



**Wentworth-Nord**  
Saint-Michel - Laurel - Montfort

